



Votre groupement souhaite organiser, sur le territoire communal ...

► **Une manifestation dans un local communal** (souper, soirée dansante, spectacle d'intérieur, réunion de comité, assemblée générale, après-midi récréative, bourse d'échange, exposition,...)

► **Une activité de plein air** sur le domaine public (marche, rallye, jogging, course, démonstration sportive, ...)

► **Une animation ponctuelle de quartier** (Marché de Noël, journée «Fonds de grenier», Fête des Voisins, carnaval de rue, braderie, barbecue de quartier, spectacle d'extérieur, fête foraine, feu d'artifice,...)

► **Une activité de solidarité** sollicitant la population (récoltes, ventes, ...)

► **Toute autre activité** nécessitant aide et information...

L'Echevinat J.C.S.L. (Jeunesse, Culture, Sports et Loisirs) est votre PREMIER interlocuteur. Il est là pour vous renseigner, vous aider et, le plus souvent, pour instruire votre dossier afin de le présenter aux autorités compétentes. Il faut donc avant tout contacter cet Echevinat !

- d'abord par téléphone (04/235.10.80) ou lors d'une visite en ses bureaux (44 Les Marnières - 4400 FLEMALLE; ouverture de 08H à 12H et de 13H à 17H)
- ensuite par écrit à Monsieur l'Echevin

Jean Jacques VERVAEREN (voir adresse de la J.C.S.L.).

Ce qu'il faut faire, en bref...

- Contacter l'Echevinat pour vérifier l'agenda des manifestations, choisir une date et, le cas échéant, vérifier si les lieux et le matériel sont disponibles. Tout autre renseignement utile pourra vous être fourni à cette occasion;
- Regrouper en un seul courrier tous les aspects de votre demande : l'Echevinat se chargera de transmettre éventuellement aux autres services concernés.

Bien préciser dans le courrier :

- Dénomination du groupement et coordonnées du responsable à contacter
- Date(s) de la manifestation
- Type de manifestation
- Site choisi ou local concerné
- Itinéraire éventuel (plan indispensable)
- Matériel communal souhaité (en fonction des stocks disponibles) : tables, chaises, podiums, échoppes, tapis de sol, cimaises,...

Ce qu'il faut savoir ...

► Tous les types d'activités nécessitent un délai de préparation : il faut donc s'y prendre à temps !

Deux mois sont en tout cas obligatoires (Règlement Général de Police) pour les manifestations musicales, les organisations de

soirées ou bals, les concerts. D'autre part, le bon sens veut qu'un événement présentant une certaine ampleur (sportif, touristique, folklorique, etc.) exige davantage de temps !

► Toute occupation du domaine public ou de la voie publique (y compris pour une collecte humanitaire) nécessite l'avis de la police, une autorisation du Collège communal, voire une Ordonnance de police ou un Arrêté de la Bourgmestre : sur base de vos demandes, **l'Echevinat de la J.C.S.L. est chargé de solliciter ces autorisations pour vous.**

► Tout raccordement sur le réseau public de distribution d'électricité implique une intervention du Gestionnaire de Réseau TECTEO :

- contactez le 04/338.92.43 (fax 04/338.92.24) ou envoyez un courriel à l'adresse a.docquier@ale.be pour demander le placement d'un **coffret forain** sur le site choisi (précisez l'emplacement au mieux);
- TECTEO n'accordant plus de ristourne depuis quelques années, il vous faudra payer un forfait en fonction de l'intervention sollicitée et de la consommation ;
- enfin, n'oubliez pas de mentionner parallèlement, dans votre liste de matériel communal, le besoin d'un **répartiteur électrique.**

► Tout raccordement sur le réseau public de distribution d'eau nécessite l'autorisation de la Compagnie Intercommunale Liégeoise des Eaux (C.I.L.E.), l'emprunt d'un « **col de cygne** » pour associations (modèle pour sous-sol ou modèle pour borne d'incendie), le paiement d'une caution et

le paiement des consommations enregistrées : téléphonez ou rendez-vous directement au : Canal de l'Ourthe, 8 à 4031 ANGLEUR (04/367.84.67). Ouverture: du lundi au vendredi de 08H à 19H; le samedi de 09H à 12H.

► L'exécution d'un feu d'artifice nécessite trois types d'autorisations :

1. L'artificier agréé doit solliciter les **Transports Aériens** : Service Public Fédéral de Mobilité et des Transports, Dir. Gén. du Transport aérien - Espace aérien et aéroports - Centre de communication Nord - 4^{ème} étage , 80 Bte 5, rue du Progrès - 1030 BRUXELLES - Tél. : 02/277.43.38 - 02/277.43.11 - Fax : 02/277.42.82
Courriel : civilair@mobilite.fgov.be
Formulaire disponible sur internet : <http://www.mobilite.fgov.be/data/forms/aero/FAfr.doc>
2. L'organisateur doit produire l'autorisation des Transports Aériens avant la présentation du dossier au **Collège communal** par l'Echevinat de la J.C.S.L.
3. L'organisateur ou l'artificier doit prendre contact avec l' « **Intercommunale Incendie de Liège & Environs (I.I.L.E.)** » (Capt. NYS - Tél. : 04/234.88.02 ou, à défaut, le Service Prévention - Tél.: 04/30.25.52), puis informer l'Echevinat J.C.S.L. du suivi, toujours dans la perspective d'une bonne présentation de son dossier au Collège communal.

► Toute activité importante en forêt communale, ainsi que l'usage par des groupes du barbecue collectif (Av. du Gros Chêne -

Bois St Paul) sont soumis à l'avis de l'**Agent de Nature & Forêts** :

M. Hubert JACQUEMIN, Route d'Aubel, 97 à 4890 Thimister-Clermont (Tél.087/68.77.69 - 0477/78.12.46)

► Si votre activité inclut la présence de **forains** et que l'événement envisagé ne soit pas inscrit au calendrier annuel communal des fêtes foraines, vous devez avertir l'Echevinat du Redéploiement Economique (Tél. : 04/234.88.64) en vue de la rédaction de contrats et la désignation d'emplacements.

► En cas de diffusion musicale, n'oubliez pas de prévenir :

- **La SABAM** (perception des droits d'auteurs, compositeurs et éditeurs), 2/117 quai P. Van Hoegaarden 4000 LIEGE
Tél. : 04/223.31.75
Courriel : info@sabam.be - Site : sabam.be

- Le service de la «**Rémunération Equitable**» (droits des artistes-interprètes et producteurs) : adressez-vous à Outsourcing Partners S.A., BP 10.181 à 9000 GENT 12
Tél. : 070/66.00.14
Fax : 070/66.00.12
Courriel : info@mail.jutilisedelamusique.be
Site : http://www.jutilisedelamusique.be

